



Informations importantes

Accueil extrascolaire de Cheyres-Châbles

Lieu d'accueil principal :
Salle Clos-d'Avau, route d'Yverdon-les-Bains 329 à Cheyres.

Responsable de l'Accueil
Madame Lurdes Roque, téléphone **077 500 90 31**.

Chers Parents,

Nous vous prions de porter une attention toute particulière aux informations ci-dessous :

- Le rendez-vous de midi est fixé sous l'abri-bus de l'école de Cheyres. Les enfants scolarisés à Cheyres s'y rendent à la sortie des classes et sont pris en charge immédiatement. Les enfants scolarisés à Châbles sont pris en charge la sortie du bus. Après le repas, tous les enfants sont escortés jusqu'à l'école ou à l'arrêt de bus.
- L'enfant amène une paire de pantoufles, une brosse à dents ainsi que du dentifrice (merci de noter le nom-prénom de l'enfant sur tout le matériel que vous fournissez à l'Accueil).
- Les absences en cas de maladie sont à annoncer à la responsable de l'AES si possible le jour précédent jusqu'à 18h30, ou le matin même avant 8 heures.
- Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres sont à annoncer au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente.
- De plus, comme son nom l'indique, l'Accueil extrascolaire ne dépend pas de l'école, mais bien de la Commune. Toute absence de votre enfant à l'AES pour motif de sorties scolaires (camp, course d'école, etc...) doit obligatoirement être annoncé au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente.
- La commande des repas de midi se fait chaque jeudi pour la semaine suivante : les absences lors des repas sont à annoncer au plus tard le jeudi de la semaine précédente à 12 heures. Passé ce délai, le repas est automatiquement commandé et vous sera facturé.

Toutes les absences sont à annoncer par mail à : aes@cheyres-chables.ch

Pour les fréquentations irrégulières :

- ➔ Le planning est à confirmer **au plus tard le 15 du mois pour le mois suivant** à l'aide du formulaire envoyé séparément par courriel. Rappel : la plage horaire de midi est une inscription permanente, elle est facturée même en cas d'absence de l'enfant inscrit en fréquentation irrégulière.
- ➔ Si le planning ne nous est pas parvenu dans les temps, nous partons du principe que votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) l'Accueil à toutes les plages horaires réservées, elles vous seront donc entièrement facturées.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ces informations et vous adressons, Chers Parents, nos cordiales salutations.

Cheyres, avril 2022